

ILS NOUS SOUTIENNENT !



Sainte-Ménehould



La Région
Grand Est



SUPER U
Sainte-Ménehould

Rotary Club
Sainte-Ménehould



BigMat
LES BÂTISSEURS ONT LEUR MAISON

NOS PARTENAIRES OFFICIELS



CHAMPAGNE
HENRI GIRAUD

Run Argonne Athlétique Club Évasion
Rue de la Derrière
51800 Sainte-Ménehould
N° SIRET : 513 116 392 00012

SAS ING (Imprimerie européenne)
48 avenue du 11 Novembre 1918, 17300 Rochefort
RCS La Rochelle B 528 567 118 | Capital social 180 000 € | N° SIRET 52856711800039
Imprimé par nos soins

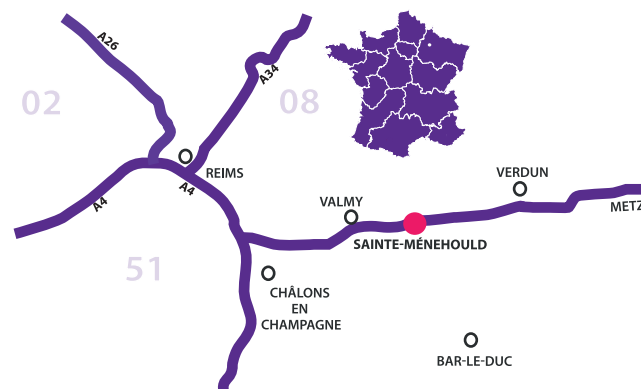
Ne pas jeter sur la voie publique

PROGRAMME

Petit déjeuner offert à votre arrivée

06h30.....Retrait des dossards
08h00 à 09h00.....Départ randonnée pédestre 26 Km
08h00 à 09h30.....Départ randonnée pédestre 12 Km
08h00 à 10h00.....Départ Marche Santé
08h00.....Départ des coureurs du 45 Km
09h30.....Départ des coureurs du 26 Km
10h00.....Départ des coureurs du 12 Km
11h00.....Concert Pop Rock
11h30.....Remise des récompenses coureurs du 12 Km
12h30.....Remise des récompenses coureurs du 26 Km
13h00.....Remise de récompenses coureurs du 45 Km

PLAN D'ACCÈS



SUR PLACE



Buvette et petite restauration, Village Trail
(stands des partenaires, Marché du Terroir,...),
Concert Pop Rock, Ambiance 100% garantie !



traildupaysdargonne

TRAIL DU PAYS D'ARGONNE

1^{ERE} MANCHE DU DÉFI-TRAILS MARNAIS

TRAILS
RANDONNÉES
MARCHE SANTÉ

16 AVRIL 2023
15^{ÈME} ÉDITION

COMPLEXE SPORTIF JEAN JAURES - 51800 SAINTE-MÉNEHOULD

Organisé par l'Association R.A.A.C.E

ATHLÉ
FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ATHLÉTISME

www.traildupaysdargonne.fr

À 2h30 de Paris et de Lille, à proximité de la Belgique et du Luxembourg, le Trail du Pays d'Argonne, la référence dans le quart Nord-Est français, vous propose le 16 avril 2023 plusieurs épreuves dans une nature préservée (90% de monospace et de traversées de villages typiques Argonnais). Une journée placée sous le signe de la convivialité, du partage et de la joie de vivre. Notre Trail permet aux participants de découvrir l'Argonne. Souvent placée au cœur de l'histoire (fuite de Louis XVI, Bataille de Valmy, Bataille de l'Argonne, ...), elle est aujourd'hui un lieu d'évasion.



TRAILS (*) (**) (***)



● 45 Km - Trail du Pays d'Argonne (860 D+)

Ouverte aux non licenciés et licenciés FFA et aux fédérations agréées par Jeunesse et Sports Athlé en compétition à partir de la catégorie espoir nés en 2003 et avant. La course se déroule en semi autosuffisance avec 3 ravitaillements complets (solide et liquide) adaptés à l'effort d'endurance + un ravitaillement à l'arrivée.

⌚ Départ 8h00 - Temps limite 6h30



● 26 Km - Dans les pas des poilus (475 D+)

Ouverte aux non licenciés et licenciés FFA et aux fédérations agréées par Jeunesse et Sports Athlé en compétition à partir de la catégorie espoir nés en 2003 et avant. La course se déroule en semi autosuffisance avec 2 ravitaillements complets (solide et liquide) adaptés à l'effort d'endurance + un ravitaillement à l'arrivée.

⌚ Départ 09h30 - Temps limite 4h30

● 12 Km - Challenge Henri GIRAUD (115 D+)

Ouverte aux non licenciés et licenciés FFA et aux fédérations agréées par Jeunesse et Sports Athlé en compétition à partir de la catégorie cadet nés en 2007 et avant. La course se déroule en semi autosuffisance avec 1 ravitaillement complet (solide et liquide) adapté à l'effort d'endurance + un ravitaillement à l'arrivée.

⌚ Départ 10h00 - Temps limite 2h30

(*) **Bâtons de marche interdits**

(**) **Matériel conseillé : ceinture porte bidon, ou poche à eau contenant minimum 0,5 litres**

(***) **Non chronométrée**

(****) **Bâtons autorisés**



RANDONNÉES PÉDESTRES (***) (****)

● 26 Km - Randonnée pédestre « Super U »

2 ravitaillements complets (solide et liquide) adaptés à l'effort d'endurance + 1 ravitaillement à l'arrivée.

⌚ Départ de 08h00 à 09h00 (fermeture du ravitaillement à 12h00)

● 12 Km - Randonnée pédestre « Henri Giraud »

1 ravitaillement complet (solide et liquide) adapté à l'effort d'endurance + 1 ravitaillement à l'arrivée.

⌚ Départ de 08h00 à 09h30



MARCHE SANTÉ (***) (****)

● De 4 à 8 Km (2 boucles de 4Km)

Marche adaptée aux personnes ayant une maladie chronique (non encadrée). 1 ravitaillement complet (solide et liquide) à l'arrivée.

⌚ Départ de 08h00 à 10h00



SÉCURITÉ

Elle sera assurée par un médecin, les secouristes de la protection civile avec un poste de secours fixe près du PC en liaison avec le corps de sapeurs pompiers et le CHU de Sainte-Ménéhould.

RÉCOMPENSES



Un lot et une coupe de champagne ou une bière seront offerts à tous les coureurs (sauf mineurs)(*). Dotation en champagne pour le classement scratch des 3 courses (les 7 premiers scratch H & F).

(*) L'abus d'alcool est dangereux pour la santé à consommer avec modération).

Les épreuves sont ouvertes aux athlètes licenciés ou non. Le départ et l'arrivée se situent au Complexe Sportif Jean Jaurès, 1 route Royale à Sainte-Ménéhould. Vous y trouverez les parkings, le village trail, la restauration, les vestiaires et les douches.

Les inscriptions en ligne ouvriront le 1^{er} NOVEMBRE 2022 à 10h00 sur www.traildupaysdargonne.fr et se termineront au plus tard le 14 AVRIL 2023 à midi.



Le retrait des dossards aura lieu à la boutique Endurance Shop, 37 rue Jacques de la Giraudière à Reims Village (à proximité de l'hyper U) le VENDREDI 14 AVRIL de 10h à 19h et le SAMEDI 15 AVRIL de 10h à 15h. Au gymnase Jean-Jaurès SAMEDI 15 AVRIL de 16h à 18h. Et le DIMANCHE 16 AVRIL à partir de 06h30. (cf. règlement sur www.traildupaysdargonne.fr)

TARIFS 2023

	Avant le 01/03/2023	Du 01/03/2023 au 14/04/2023
45 Km - Trail	30€	35€
26 Km - Trail	22€	27€
12 Km - Trail	12€	17€
26 Km - Randonnée Marche nordique	6€	6€
12 Km - Randonnée Marche nordique	6€	6€
Marche Santé	6€	6€

(*) Gratuit pour les enfants de -12ans - Les mineurs doivent être accompagnés d'un adulte

Attention ! Non licencié(e) ou licencié(e) d'autre fédération : depuis le 01 janvier 2008, vous devez obligatoirement fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an.

Randonnée et Marche Santé : pas besoin de certificat médical.
NB : les licencié(e)s bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement, à titre individuel.